



Hospitalisations entièrement attribuables à l'alcool

Annexes du Répertoire des indicateurs

Décembre 2022



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

DSM-5

Reproduit avec l'autorisation du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, cinquième édition*. © 2013 American Psychiatric Association. Tous droits réservés.

Sauf autorisation écrite de l'APA, aucune partie de ce document ne peut être reproduite ou utilisée d'une manière incompatible avec le droit d'auteur de l'APA. Cette interdiction s'applique aux utilisations ou reproductions non autorisées, sous quelque forme que ce soit.

L'American Psychiatric Association n'est pas affiliée à ce produit et ne l'a pas approuvé.

ICD-10-CA

La CIM-10-CA est fondée sur la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, dixième version* (CIM-10).

© Organisation mondiale de la santé, 1992. Tous droits réservés.

La version canadienne, CIM-10-CA, est une version modifiée avec permission pour le gouvernement canadien.

La CIM-10-CA est la propriété de l'Institut canadien d'information sur la santé.

© 2001-2022 Institut canadien d'information sur la santé

© 2022 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Hospitalisations entièrement attribuables à l'alcool — annexes du Répertoire des indicateurs, décembre 2022*. Ottawa, ON : ICIS; 2022.

This publication is also available in English under the title *Hospitalizations Entirely Caused by Alcohol — Appendices to Indicator Library, December 2022*.

Table des matières

Annexe 1 : Codes de diagnostic utilisés pour consigner les affections totalement (100 %) attribuables à l'alcool	4
Annexe 2 : Codes de diagnostic utilisés pour consigner les affections partiellement attribuables à l'alcool	5

Annexe 1 : Codes de diagnostic utilisés pour consigner les affections totalement (100 %) attribuables à l'alcool

Catégorie	Codes de troubles mentaux et du comportement de la CIM-10-CA	Codes d'intoxication de la CIM-10-CA	Codes d'affection et de cause externe de la CIM-10-CA	Codes du DSM-IV-TR	Codes du DSM-5 (ICD-9-CM)	Codes du DSM-5 (ICD-10-CM)
Alcool*	F10.–	T51.–	E24.4, G31.2, G62.1, G72.1, I42.6, K29.2, K70.–, K85.2, K86.0, O35.4–, O99.3–†, Q86.0, R78.0, X45, X65, Y15	291.0, 291.1, 291.2, 291.3, 291.5, 291.81, 291.82, 291.89, 291.9, 303.00‡, 303.90‡, 305.00‡	291.0, 291.1, 291.2, 291.81, 291.82, 291.89, 291.9, 303.00‡, 303.90‡, 305.00‡	F10.–

Remarques

* Voir l'annexe 2 pour connaître les codes supplémentaires de la CIM-10-CA pour le Québec.

† Inclure seulement si F10 figurent comme diagnostic de type 3 dans le même abrégé.

‡ S'adapte aux systèmes qui omettent les zéros à la cinquième position.

Annexe 2 : Codes de diagnostic utilisés pour consigner les affections partiellement attribuables à l'alcool*

Codes de la CIM-10-CA

Description	Codes de la CIM-10-CA
Tuberculose	A15 à A19, B90.–
Cancer de l'oropharynx et de la cavité buccale	C00 à C14
Cancer de l'œsophage	C15.–
Cancer du côlon ou du rectum	C18 à C21
Cancer du foie	C22.–
Cancer du larynx	C32.–
Cancer du sein	C50.–
Diabète sucré	E10 à E14
Épilepsie	G40 à G41
Hypertension/maladie hypertensive	I10 à I15
Cardiopathie ischémique	I20 à I25
Arythmies cardiaques	I47 à I49
Maladies cérébrovasculaires	I60 à I69
Grippe et pneumonie, infections des voies respiratoires inférieures	J09 à J18, J20 à J22, J85.–
Cirrhose du foie	K74.–
Pancréatite aiguë et chronique	K85.– (sauf K85.2), K86.1
Accidents de transport	V01 à V99, Y85.–
Chutes	W00 à W19
Noyade accidentelle	W65 à W74
Exposition à la fumée, au feu et aux flammes	X00 à X09
Intoxication accidentelle	X40 à X49 (sauf X45)
Lésion auto-infligée	X60 à X84 (sauf X65), Y87.0
Homicide par empoisonnement et lésions traumatiques infligées par un tiers	X85 à X90, X91 à Y09, Y87.1
Intervention de la force publique causant des lésions	Y35
Autres causes externes de lésion traumatique, d'empoisonnement ou d'effet indésirable	W20 à W64, W75 à W99, X10 à X39, X50 à X59, Y40 à Y59, Y60 à Y69, Y70 à Y82, Y83 à Y84, Y86, Y88, Y89

Remarque

* Applicable au Québec seulement. En raison de différences dans la collecte des données, cette liste sert à sélectionner les cas du numérateur au Québec.



ICIS Ottawa

495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ont.)
K2A 4H6
613-241-7860

ICIS Toronto

4110, rue Yonge
Bureau 300
Toronto (Ont.)
M2P 2B7
416-481-2002

ICIS Victoria

880, rue Douglas
Bureau 600
Victoria (C.-B.)
V8W 2B7
250-220-4100

ICIS Montréal

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 602
Montréal (Qc)
H3A 2R7
514-842-2226

icis.ca

22560-1022

